

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-994/SG/FIN portant admission d'un garde de 1er classe à faire valoir ses droits à la retraite .

n° 72-994/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
26 juin 1972

Numéro JO
n° 13 du 10/07/1972

Date du numéro
10 juillet 1972

TEXTE INTÉGRAL

Le garde de 1er classe Mouhoumed Madar, mle 87, ayant accompli 18 ans 2 mois 14 jours de services effectifs à la Garde territoriale, est admis à faire valoir ses droits à la retraite pour compter du 1er juin 1972.